

22H055F BISP/MU/JMD/KT
Bruxelles, le 22.06.2022**AUX MEMBRES DU BUREAU FEDERAL**

Chers Camarades,

■ Concerne : Stratégie FGTB 'pouvoir d'achat' après le 20/6 (préparation du Comité Fédéral du 28/6)

1. **Notre manifestation syndicale du 20 juin** représente pour l'instant le point culminant de la campagne d'actions de la FGTB pour une augmentation du pouvoir d'achat et des salaires. Notre revendication principale est la révision fondamentale de la loi de 1996. Nous comptons sur le fait que le gouvernement fédéral accède à cette demande. La FGTB maintiendra en tout cas la pression à l'automne, de préférence en FCS.

2. **Nos objectifs en matière de pouvoir d'achat**
 - **Réforme de la loi de 1996 :**
 - Après la manifestation du 20/6 et l'audition au Parlement le 29/06, nous attendons des partis politiques et du gouvernement qu'ils accèdent à la demande des syndicats de réformer fondamentalement la loi : une norme salariale ne peut être qu'indicative pour les négociations salariales dans les secteurs et les entreprises ; si une comparaison est établie avec l'évolution des coûts salariaux dans les pays voisins, il convient de tenir compte de toutes les subventions salariales et de toutes les réductions de cotisations.
 - Si la loi n'est pas adaptée (à temps), la FGTB n'attendra pas le calcul, par le CCE, de la marge salariale maximale 2023-2024. Il n'y aura d'ailleurs aucune marge dans le cadre de la loi sur la norme salariale actuelle. C'est pourquoi nous proposerons rapidement nous-mêmes un chiffre concret pour les négociations salariales, basé sur des données économiques objectives (telles que les perspectives de croissance économique)
 - **Négociations interprofessionnelles 2023- 2024 :**
 - La FGTB donne toujours la priorité aux négociations interprofessionnelles, après quoi les négociations sectorielles et ensuite les négociations d'entreprise pourront commencer. La FGTB se rend en tout cas à la table des négociations dans le but de parvenir à un accord sur une véritable marge de négociation et avec un cahier de revendications syndicales plus large.
 - La FGTB déterminera ce cahier de revendications en septembre, après une consultation interne. Dans tous les cas, la FGTB formulera des propositions sur : la marge salariale (voir ci-dessus), une nouvelle augmentation des salaires minimums, un meilleur remboursement des frais de déplacement (domicile-travail, travail-travail), une politique de fin de carrière plus accessible (emplois de fin de carrière, RCC), de meilleures conditions de travail (CCT télétravail, négociations de CCT sur l'organisation du travail et les temps de travail).

- **Adaptations au bien-être des allocations sociales 2023-2024 :**
 - o Les négociations sur l'enveloppe bien-être sont indépendantes des négociations salariales. La FGTB élabore, en collaboration avec les autres syndicats, une proposition pour la concrétisation de cette enveloppe.
 - o Si - par le fait des employeurs - l'avis au gouvernement ne peut pas être rendu dans le délai légal (avant le 15 septembre), nous attendons du gouvernement qu'il accède à nos revendications syndicales et qu'il augmente, en tout cas, les allocations sociales conformément aux paramètres prévus par la loi. La FGTB n'entamera pas ou ne poursuivra pas la concertation interprofessionnelle si le découplage enveloppe bien-être/AIP n'est pas réalisé.

- **Réformes des pensions**
 - o Le gouvernement travaille à une réforme des pensions en plusieurs phases. Dans une première phase (juin-août ?), le gouvernement prendra l'initiative et un avis sera demandé aux interlocuteurs sociaux. Pour un autre paquet de mesures, des propositions sont attendues de la part des interlocuteurs sociaux sur un certain nombre de thèmes (juin-décembre).
 - o La FGTB demande, entre autres, que : des démarches soient entreprises pour permettre un départ anticipé à la pension en ramenant la condition de carrière requise à 40 années de carrière et en rétablissant l'âge de la pension à 65 ans ; la pension minimum devienne largement accessible et qu'on ne touche pas aux périodes assimilées ; que des mesures soient prises pour réduire l'écart de pension (F/H), comme l'amélioration des pensions pour les travailleurs à temps partiel. La FGTB souhaite en outre qu'une priorité absolue soit accordée au renforcement de la pension légale (1er pilier) et qu'un régime de pension spécifique pour la pénibilité au travail soit prévu : nous visons une harmonisation vers le haut, les tantièmes préférentiels servant de source d'inspiration.

- **Compenser la hausse des prix, dont les prix de l'énergie et des carburants**
 - o L'indexation automatique des salaires, traitements et allocations prouve plus que jamais son utilité. Elle reste la meilleure protection contre la perte de pouvoir d'achat liée à la hausse du coût de la vie. La FGTB ne permettra jamais que l'on touche à l'indexation automatique.
 - o Des mesures ciblées restent en outre nécessaires pour compenser la hausse des prix de l'énergie et des carburants. La FGTB veut : une prolongation structurelle du tarif social étendu pour l'énergie et de la diminution de la TVA sur l'électricité et le gaz à 6%, ainsi qu'un véritable contrôle des prix comme dans certains de nos pays voisins. Le gouvernement doit obliger les employeurs à intervenir davantage dans les frais de transport professionnel des travailleurs.

- **Plus de justice fiscale**
 - o Le gouvernement fédéral a annoncé la préparation d'une réforme fiscale. La FGTB demande plus de justice fiscale en rendant l'impôt sur le revenu des personnes physiques plus progressif, en incluant un relèvement de l'abattement fiscal pour les revenus faibles et moyens. Il est grand temps d'instaurer un impôt sur les grandes fortunes, les bénéficiaires excédentaires et les plus-values sur les actions. Une réforme fiscale ne doit pas entraîner une diminution des recettes publiques, comme cela a été le cas avec le tax shift du précédent gouvernement conservateur. Une réforme fiscale doit dégager des moyens supplémentaires pour renforcer le service public.

- **Investir dans les services publics et la protection sociale**

- Le gouvernement fédéral établira prochainement le budget pour 2023. La FGTB veut que le gouvernement ait recours à la souplesse permise par la Commission européenne pour 2023 afin d'investir dans les services publics, dans la protection sociale et dans les mesures de pouvoir d'achat. Des services publics accessibles et de qualité sont une source essentielle de pouvoir d'achat pour les travailleurs. Les investissements dans les services publics contribuent à une croissance économique durable et vont souvent de pair avec des retours sur investissement, par exemple le renforcement des services d'inspection.

3. Calendrier d'actions

3.1. Campagnes

- Pour faire connaître largement nos revendications auprès de nos militants et de l'opinion publique, nous continuerons à investir dans des campagnes de sensibilisation et de médiatisation. En plus de la campagne FGTB sur les **libertés syndicales**, nous continuerons à investir dans notre campagne d'actions pour le **pouvoir d'achat**. À l'automne, nous nous pencherons également sur « **les pensions et la pénibilité au travail** ».

3.2. Actions

- **Préambule**

- Nous adapterons ce calendrier d'actions si nécessaire, en fonction des développements et résultats.
- Il fait l'objet d'une prise de décision au niveau du Bureau fédéral et des Comités fédéraux.
- Nous misons au maximum sur des actions en FCS et – si nécessaire - avec la société civile au sens large.
- Pour rappel : lors de notre Bureau fédéral du 14/06, l'accent a été mis sur l'organisation d'une action européenne à l'automne – déjà approuvée par différentes fédérations syndicales européennes, mais aussi à examiner au sein de la CES – pour renforcer nos revendications pour une Europe plus sociale.

- **Septembre**

- Septembre sera un mois crucial :
 - Quelles conséquences politiques à notre demande de réforme de la loi de 1996 ?
 - Projet de budget 2023
 - Clôture de la première phase des réformes de pension
 - Avis sur les adaptations au bien-être pour le 15 septembre
- **Dans la période du 15 août au 15 septembre, les régions organisent des actions de sensibilisation.** Peu après le 15 septembre, nous organisons une action interprofessionnelle, nationale, soutenue par un préavis de grève interprofessionnel. Nous exigeons la mise en oeuvre de nos propositions syndicales relatives à l'enveloppe bien-être et nous sensibilisons aux exigences que nous avons formulées pour les négociations AIP

- **Octobre**
 - En octobre, nous renforcerons la pression sur les politiques et les employeurs en vue de la réforme de la loi de 1996, des prochaines négociations AIP, du débat sur les fins de carrière/sur les pensions et la pénibilité au travail, la mise en œuvre de l'enveloppe bien-être (indépendamment de l'AIP), le renforcement des services publics.
 - Concrètement, **en organisant une grande action interprofessionnelle fin octobre, qui prendra la forme d'une grève interprofessionnelle de 24 heures. Nous exigeons en premier lieu que les employeurs s'asseyent à la table des négociations pour négocier une marge salariale réelle pour 23-24.**

- **Novembre- décembre**
 - Actions à déterminer lors d'un Comité fédéral fin octobre après évaluation des résultats obtenus.

Fraternellement.

Miranda ULENS,
Secrétaire générale.

Thierry BODSON,
Président.